



**MAIRIE**  
**AUVILLARS SUR SAONE**  
**21250**

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 05 octobre 2015**

Convocation du 28 septembre 2015

affichage du 28 septembre 2015

Le 05 octobre 2015 à 19 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 28 septembre 2015 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. CAIRE Dominique, M. GARREAU Denis, M. JAUDAUX Marc, M. MASSON Jean-Paul, Mme ADENOT Florence, TREPOST Hervé, M. DERUELLE Thibaut, Mme LONJARET Jocelyne, Mme FOLLEA Valérie,  
Absente excusée : M. AUBERT Benoît, Mme POLO Isabelle,

**Visite du logement communal**

Les conseillers municipaux font la visite du logement communal de la mairie qui vient de se libérer.

Bien qu'ancien le logement est propre, et sa remise en location ne nécessite pas de travaux importants.

Les conseillers décident :

- De ne pas faire de travaux de rafraichissement (papiers peints peinture) que les nouveaux locataires pourront éventuellement réaliser à leur goût moyennant la remise d'un loyer.
- De faire changer la porte d'entrée du logement qui est actuellement fragile et mal isolée.
- De faire ramoner la cheminée
- De faire faire les diagnostics énergétiques, plomb-amiante et surface habitable indispensables à la remise en location.
- De remettre le logement en location dès que possible au tarif de 380 € par mois.

**Délibération 1 : Départ de la locataire du logement de la mairie**

Suite au départ de la locataire du logement communal de la mairie, l'état des lieux est satisfaisant mais il s'avère qu'une somme de 748.73 € reste due sur les derniers loyers. La caution versée à l'entrée dans les lieux étant de 351.75 €, le Conseil Municipal décide d'encaisser la caution en déduction des sommes restant dues.

**Délibération 2 : Décision modificative n° 1 au budget primitif 2015**

Mr le Maire indique que les amendes de police encaissées en 2014 ont été imputées à tort au compte 1332 au lieu du compte 1342. Il convient de rectifier cette erreur et pour ce faire d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires à la réimputation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal prend la décision modificative suivante :

	Investissement	Recettes
Dépenses		
C 1332 : + 11 651 €		C 1342 : + 11 651 €

**Délibération 3 : Renouvellement du bail de location à Mr REYGNER**

Mr le Maire rappelle que Mr REYGNER Jérémy loue à la commune les parcelles ZH 116-117-118-120-121-122-123 d'une contenance de 40 ares et 04 centiares au prix de 60 € par an, selon un bail annuel.

Mr REYGNER a sollicité par courrier du 2 juillet le renouvellement de son bail pour la période d'octobre 2015 à septembre 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler le bail de Mr REYGNER aux mêmes conditions que les années précédentes et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### **Devis de maîtrise d'œuvre travaux d'accessibilité**

Mr le Maire indique que le cabinet AMO Bourgogne qui avait été recruté par la commune pour la rédaction de l'Ad'Ap a remis un devis pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité et d'embellissement de la mairie et de la salle de réunion. Il a également été demandé à ce cabinet d'envisager des solutions techniques pour pouvoir supprimer les deux poteaux situés dans la salle de réunion. (travaux optionnels en fonction du coût).

Le montant total des travaux (accessibilité, embellissement et enlèvement des poteaux) est estimé à 70 000 € environ, et le devis pour la maîtrise d'œuvre se monte à 7 000 € H.T. soit près de 10 % du coût des travaux.

Le Conseil Municipal trouve ce devis élevé et demande au Maire de bien vouloir solliciter un ou deux autres devis de maîtrise d'œuvre sur la base du même cahier des charges.

#### **Dégâts sur plantations de peupliers.**

Mr le Maire indique que les plantations de peupliers qui ont été réalisées dernièrement ont été en grande partie endommagées. Renseignements pris auprès de Groupama, les plantations ne sont pas garanties. Le garde de l'ONF viendra le 16 octobre à 14 h pour voir sur place si les dégâts sont imputables aux intempéries de ces dernières semaines ou aux animaux.

Si les dégâts sont imputables aux animaux, il est peut-être possible d'obtenir une indemnisation par la fédération de chasse.

#### **11 Novembre**

La cérémonie du 11 novembre se déroulera comme les autres années à 11 h au monument aux morts et sera suivie d'un vin d'honneur à la salle de réunion.

#### **Manifestations de Noël**

L'arbre de Noël est fixé au samedi 19 décembre à 15 h à la salle de réunion.

Le système des bons d'achat ayant été très apprécié, le Conseil Municipal maintient l'opération sur la même base d'un bon d'achat d'une valeur de 18 € par enfant de moins de 10 ans.

Pour les aînés de plus de 70 ans, un repas d'une valeur de 37 € par personne, sera offert à l'Auberge de l'Abbaye le dimanche 20 décembre 2015. Le menu sera le suivant :

Tatin de cèpes et écrevisses, crème de Saint Jacques

Tournedos de veau aux morilles, jus au vin jaune

Fromage

Soufflé glacé au pain d'épices.

Pour les aînés qui ne peuvent ou ne veulent pas participer au repas, un colis sera prévu.

#### **Tours de garde pour les élections régionales**

Mr le Maire rappelle que les élections régionales se tiendront les 6 et 13 décembre prochains. Les tours de garde sont fixés comme suit pour les deux tours :

8 h 10 h 30 : LONJARET TREPOST GARREAU

10 h 30 à 13 h : CAIRE MASSON ADENOT

13 h à 15 h 30 : AUBERT FOLLEA POLO

15 h 30 à 18 h : DERUELLE MASSON CAIRE

Questions diverses
--------------------

- Mr le Maire souhaite que le Conseil Municipal envisage l'acquisition, ou la location d'un défibrillateur. Sur le principe le Conseil Municipal est plutôt favorable. Une étude plus approfondie sur les modèles et les coûts sera donc menée.
- Mr le Maire indique que Mme CHAPELOTTE Karine, ancienne secrétaire de Mairie, ayant appris que la mairie s'était équipée de mobilier neuf, a fait part de son souhait de récupérer la vieille armoire en bois. Cette armoire ancienne, lourde et encombrante n'étant plus d'aucune utilité à la mairie, le Conseil Municipal autorise le Maire à la donner gracieusement à Mme CHAPELOTTE.
- Mr le Maire indique qu'un habitant de la commune lui a proposé de récupérer gracieusement une ancienne margelle de puits. Cette margelle pourrait faire office de pot à fleurs. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
- Mr le Maire indique que le 06 octobre à 19 h 30 se tiendra une réunion organisée par le Conseil Départemental sur la voirie et les subventions aux communes et sur le développement du numérique. Les conseillers municipaux intéressés peuvent se joindre à lui.
- Mr le Maire distribue aux conseillers l'invitation de la communauté de Communes à la réunion de présentation des rapports d'activité 2014 qui se tiendra le 16.10.2015 à 19 h à la salle des fêtes de Losne, et invite vivement les conseillers à y participer.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30

<i>Marc JAUDAUX</i>	<i>Hervé TREPOST</i>	<i>Jocelyne LONJARET</i>	<i>Denis GARREAU</i>
<i>Valérie FOLLEA</i>	<i>Dominique CAIRE</i>	<i>Florence ADENOT</i>	<i>Jean-Paul MASSON</i>
<i>Thibaut DERUELLE</i>			